

Les Ukrainiens sans papiers dans l'impasse

Plusieurs dizaines de milliers de personnes arrivées avant la guerre peinent à obtenir un titre de séjour

Sur la vidéo, on les voit chanter. Des chants de Noël, des chants à la gloire de l'Ukraine, des comptines pour enfants. Svitlana Ivanyskyn adore ça et elle se filme régulièrement avec son téléphone, aux côtés de la femme dont elle s'occupe depuis trois ans maintenant, toutes les nuits et quelques heures en journée. Le chant, ça fait du bien à cette dame de plus de 101 ans, au seuil de sa vie. Après la nuit, quand elle rentre chez elle, un studio du Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne), Svitlana tricote des chaussettes en laine pour les soldats ukrainiens du front. Son fils de 29 ans est parmi eux.

Svitlana est en France depuis 2016. Elle a 52 ans et est sans papiers. Arrivée bien avant la guerre, elle n'a pas le droit au dispositif de protection temporaire que l'Union européenne a accordé aux réfugiés d'Ukraine qui ont fui l'invasion russe de leur pays, en février. Les estimations sont par définition incertaines mais, comme elle, des dizaines de milliers d'Ukrainiens se trouvent dans une situation irrégulière. « Plus de 50 000 personnes », s'aventure une source diplomatique. « Entre 30 000 et 50 000 », corrobore un cadre du ministère de l'Intérieur qui fait remarquer la « triple impasse » dans laquelle ils se trouvent. « Ces gens-là sont exclus de la protection temporaire, ne sont pas expulsables et ne sont pas régularisés, souligne-t-il. La situation a été signalée à Matignon au printemps mais le sujet n'a pas été jugé prioritaire. »

« C'est incompréhensible »

Svitlana est venue en France pour se rapprocher de son fils. En dépit d'une formation de comptable, ce dernier avait commencé à travailler dans le bâtiment, avant de finalement s'engager dans la Légion étrangère, en 2015. Il a notamment combattu au Mali pour la France. Svitlana a, elle, d'abord fait des ménages chez des particuliers, payée entre 6 et 12 euros de l'heure

« On avait un bon dossier, on pensait que ça irait vite. Aujourd'hui, on ne sait plus quoi faire »

STANISLAV MYNDA
Ukrainien sans papiers

selon l'employeur, rarement déclarée, avant de trouver du travail chez cette vieille dame dont elle égayait le quotidien. Elle n'a jamais demandé de titre de séjour à l'administration, en dépit de ses six années de présence sur le territoire. « Je ne sais pas quoi faire, je ne suis pas déclarée, c'est un cercle vicieux », confie-t-elle, affectée.

Ceux qui se sont aventurés à demander une régularisation au titre de leur vie familiale en France ou de leur travail n'ont pas forcément réussi. Tatiana et Bogdan (les prénoms ont été modifiés) sont arrivés en novembre 2015. Leur demande d'asile a d'abord été rejetée. En 2018, ils tentent d'être régularisés auprès de la préfecture d'Ille-et-Vilaine. Pour cela, le couple fait valoir la scolarisation de leurs deux fils, dont le plus jeune est né en 2017. Bogdan dispose en outre d'une promesse d'embauche en CDI comme ouvrier dans un abattoir qui, compte tenu de difficultés structurelles de recrutement, propose à ses employés un logement. Tatiana a, elle aussi, une promesse d'embauche de l'établissement.

Malgré cela, la préfecture rejette leur demande et leur délivre une obligation de quitter le territoire (OQTF), en mai 2019. Non suivie d'effet. En 2021, au terme de six années de présence sur le territoire, la famille dépose une nouvelle demande, restée lettre morte. Française, une voisine de 73 ans qui accompagne le couple

dans ses démarches, est déçue : « Ils sont appréciés de tout le monde dans le quartier, ils apprennent le français, s'investissent dans l'école de leurs enfants. Même le directeur de l'abattoir a écrit à la préfecture, c'est incompréhensible », dit-elle.

Le scénario n'est pas rare. Stanislaw Mynda raconte dans un français rigoureux les méandres administratifs subis par ses parents. Ce jeune Ukrainien a rejoint son père en France en 2016, à l'âge de 17 ans. Grâce à une scolarité exemplaire, il suit actuellement un BTS « fluides, énergies, domotique » en alternance dans un bureau d'études. Sa mère et sa petite sœur

sont arrivées en 2017. Si les deux enfants ont réussi à obtenir chacun un titre de séjour étudiant, leurs parents sont toujours sans papiers. La préfecture des Hauts-de-Seine a rejeté leur demande de régularisation en mars 2021 et leur a délivré une OQTF.

La famille a alors saisi le tribunal administratif, qui a annulé en octobre de la même année la décision de la préfecture, en vertu d'une « erreur manifeste d'appréciation ». En somme, le tribunal considère que la préfecture n'a pas pris en compte l'« intensité des liens familiaux » des parents en France, pas plus que leur « insertion professionnelle ». Le père tra-

Plus de 100 000 réfugiés en France

Huit mois après le début de l'invasion russe, quelque 100 000 Ukrainiens sont réfugiés en France, où ils bénéficient d'une autorisation provisoire de séjour (APS) d'une durée de six mois renouvelable, dite « protection temporaire », leur ouvrant le droit au travail, à un hébergement ainsi qu'à certaines aides sociales. D'après les données du ministère de l'Intérieur, les renouvellements d'APS – toujours en cours – ont concerné 85,51 % des personnes, la Place Beauvau précisant qu'il n'est pas possible de dire si les 15 % de personnes restantes sont rentrées en Ukraine ou se sont rendues dans un autre Etat européen. Dans le même temps, la France a délivré plus de 5 500 nouvelles protections temporaires au mois de septembre et octobre. En dépit des mouvements de départs et d'arrivées, les chiffres restent stables, et un peu plus de 19 000 enfants scolarisés pour l'année 2022/2023.

vaillé en CDI dans le bâtiment et la mère, après avoir été femme de ménage chez des particuliers et dans un hôtel parisien, est nouée à temps plein.

« Ne plus se sentir illégal »

Malgré ce désaveu, la préfecture des Hauts-de-Seine n'a jamais réexaminé la situation des parents. Leurs multiples relances par courrier et e-mail n'ont rien changé. Stanislaw Mynda est amer : « On avait vraiment un bon dossier, on pensait que ça irait vite. Aujourd'hui, on ne sait plus quoi faire. Il y a des règles en France pour obtenir un titre de séjour mais personne ne les suit. C'est injuste. » Il insiste : « On vient tous ici pour travailler, c'est bénéfique pour la France. » L'avocate de la famille, Linguère Diop, estime que la situation des Mynda « relève du traitement général des demandes de titre de séjour ».

« Ce qui bloque, ce n'est pas qu'ils sont ukrainiens », corrobore Catherine Colo, de Réseau éducation sans frontières (RESF) dans le Val-de-Marne. Les préfectures sont devenues des bunkers pour toutes les nationalités. Elles ne reçoivent pas, elles ne prennent pas les gens au téléphone et leurs sites sont en blocage permanent. Régulièrement, associations, syndicats et usagers s'indignent du manque

de moyens et d'accessibilité des préfectures pour les étrangers.

Rien que dans le Val-de-Marne, RESF suit près de 400 familles qui attendent de pouvoir déposer une demande de régularisation, parmi lesquelles une vingtaine venues d'Ukraine. « On a commencé à constituer notre dossier en 2019, se souvient Maria (le prénom a été modifié), étudiante à la Sorbonne. On est toujours dans l'attente d'un rendez-vous pour mes parents. » Avoir des papiers, c'est « se sentir plus en sécurité, plus protégé », confie l'Ukrainienne de 21 ans.

« Avoir des papiers c'est symbolique », ajoute Stepan, un père de famille ukrainien, lui aussi sans papiers. Pour ne plus se sentir illégal, marcher librement dans la rue. Et pouvoir, aussi, plus facilement changer d'emploi ou de logement. Stepan, 52 ans, et sa femme Halyna, 50 ans, ont commencé à faire des allers-retours pour travailler en France en 2009, lui dans le bâtiment, elle comme femme de ménage. Leurs enfants Bohdan et Roksolana les ont rejoints en 2017. Le fils aîné, 18 ans, est aujourd'hui en première année de licence d'histoire et d'économie à la Sorbonne. La fille, âgée de 16 ans, est en 1^{re} générale. La famille n'est pas encore parvenue à déposer une demande de titre de séjour. ■

JULIA PASCAL



Stepan (à gauche), sa femme, Halyna (à droite), et leur fils, Bohdan, venus en France, en 2009, pour travailler. Ici, à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), le 14 octobre. PHILÉMON BARBIER/collectif HD

L'accueil sur le « Méditerranée » a coûté 6 millions d'euros

Le navire, amarré à quai pendant soixante-treize jours dans le port de Marseille, a hébergé jusqu'à 930 Ukrainiens fuyant la guerre

MARSEILLE - correspondant

Saluee pour la qualité de sa prise en charge, l'opération d'accueil des réfugiés ukrainiens sur le ferry *Méditerranée* a coûté près de 6 millions d'euros à l'Etat pour soixante-treize jours d'activité. La préfecture des Bouches-du-Rhône, interrogée par *Le Monde*, a communiqué, cinq mois après la clôture de l'opération, le bilan chiffré de cet hébergement exceptionnel. Un coût très largement supérieur aux montants que l'Etat consacre habituellement, par jour et par personne, à l'accueil de réfugiés ou de demandeurs d'asile dans des structures officielles. Ce que soulignent les associations œuvrant dans le secteur de la solidarité.

Du 29 mars au 10 juin, jusqu'à 930 Ukrainiens, femmes et enfants en grande majorité, ont vécu à bord du navire de la Corsica Linea, amarré dans le port de Marseille. Un dispositif sécurisé qui a permis leur logement dans les ca-

bins, mais aussi la mise à disposition d'un service de repas quotidiens gratuits dans le restaurant de bord, d'une garderie pour enfants, de cours de français, d'un soutien psychologique et médical et d'un accompagnement administratif. Une offre globale qui a répondu dans l'urgence à l'afflux de plus de trois mille réfugiés dans les Bouches-du-Rhône, saturant complètement les capacités d'hébergement du département.

« Nous étions confrontés à une arrivée massive de personnes, notamment via la frontière italienne, sans qu'on en maîtrise le nombre final, ni que l'on sache comment les accueillir alors qu'aucune capacité n'était plus mobilisable dans la région. Il a fallu trouver une solution immédiate », rappelle le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), Christophe Mirmand, pilote de l'opération. Une solution qui a pris la forme d'un contrat de location avec la compagnie Corsica Linea, dont on connaît désormais les modalités.

Une part fixe de 4 millions d'euros a été payée pour la mise à disposition de ce bateau de 1600 places et de son équipage, et la consommation d'eau et d'électricité. A cela s'ajoute une part variable de près de 850 000 euros pour, notamment, les prestations de restauration et de blanchisserie. S'ajoutent les conventions passées avec d'autres intervenants associatifs, comme la Croix-Rouge (415 000 euros) et le groupe SOS Solidarités (320 000 euros). Au total, une facture de près de 6 millions d'euros, principalement réglée par le ministère de l'Intérieur. Son coût élevé explique, en partie, que l'opération n'ait pas été prolongée au-delà du 10 juin.

En mars, la réactivité des services de l'Etat, la mobilisation des institutions et des grandes entreprises du territoire, l'efficacité des procédures d'accès à l'emploi proposées à bord ont été observées avec surprise par les responsables d'associations qui, quotidiennement sur le terrain marseillais,

tentent de faire entendre, avec moins de succès, les droits de réfugiés venus notamment d'Afrique subsaharienne et du Maghreb. Cinq mois plus tard, le montant de la facture payée par l'Etat relance cette réflexion.

« Une volonté politique »

« En matière d'hébergement et de prise en charge des demandeurs d'asile, les dotations habituelles sont très éloignées de ce qui a été payé pour le ferry. Ça a coûté une blinde, mais cela répondait à une volonté politique », commente Gérard Sadik, responsable national de la thématique asile à La Cimade, association qui œuvre pour les droits des personnes réfugiées et migrantes. En 2023, un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) recevra de l'Etat 21 euros par jour et par personne, somme qui vient d'être revalorisée. A elle seule, l'opération *Méditerranée* représente près d'un quart de la « dotation régionale limitative relative aux frais

de fonctionnement » versée annuellement aux CADA de Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 24 millions d'euros en 2022.

« L'idée, n'est pas de monter les réfugiés les uns contre les autres, mais plutôt de dire : tous Ukrainiens ! », pose Pascaline Cartet, déléguée nationale de la Cimade pour le Sud-Est. Avec le ferry, l'Etat a mobilisé des lignes budgétaires et démontre qu'il était possible de mettre en place un accueil avec une qualité d'hospitalité digne et un suivi. « Qu'on ne vienne plus nous dire "ce n'est pas possible" quand on demande quelque chose ! », prévient Christine Ponsin, vice-présidente régionale de la Fédération des acteurs de la solidarité, qui compte une centaine d'adhérents en PACA et en Corse. M^{me} Ponsin, coordinatrice du CADA Jane-Pannier, à Marseille, se souvient d'avoir proposé pendant le confinement l'idée d'un ferry pour abriter les personnes sans domicile fixe. « Sans retour des autorités », regrette-t-elle.

Le préfet Christophe Mirmand, lui, dit « entendre les critiques », mais ne voit aucune comparaison possible entre la situation d'urgence vécue au déclenchement de la guerre en Ukraine et un « accueil des demandeurs d'asile qui répond à une planification et s'inscrit dans des conventions pluriannuelles qui permettent d'en maîtriser les coûts ».

Dans un courrier récemment adressé à des parlementaires et cosigné par une quinzaine de structures de solidarité actives à Marseille, l'Association des usagers de la plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile propose que l'on se serve « de l'expérience de ce qui a été fait pour les réfugiés ukrainiens pour mieux traiter les autres ». Ce collectif, qui représente plusieurs centaines de personnes dans les Bouches-du-Rhône, demande notamment que le droit au travail accordé aux Ukrainiens soit étendu à tous les demandeurs d'asile. ■

GILLES ROF